




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110523-15180-DE-1-1_0
Date de signature : 25/05/11
Date de réception : mercredi 25 mai 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.526**

Séance publique du

23 mai 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : GESTION DES EFFECTIFS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE

Le 23/05/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 Mai 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Brigitte DEVESA, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Eric CHEVALIER, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à Mme Catherine SILVESTRE, M. Victor TONIN à Mme Sophie JOISSAINS

Excusés sans pouvoir :

M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, Mme Arlette OLLIVIER, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Département Ressources
et Relations Humaines
Service Effectifs, Mobilité
et Recrutements/Insertion

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/05/11

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

-

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : GESTION DES EFFECTIFS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE -
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs municipaux en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel, et de mettre à jour les astreintes et les permanences des agents municipaux de la Direction du Nettoyement Garage

I – Création des emplois

Intégration des Emplois Précaires

GRADE D'ACCES	NOMBRE DE CREATIONS	EFFECTIF
ADJOINT D'ANIMATION DE 2^{ème} Classe	3	<u>Création</u> de 3 emplois d'Adjoint d'Animation de 2ème classe à compter du 1^{er} Mai 2011
ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} Classe	1	<u>Création</u> de 1 emploi d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} Octobre 2011
	1	

AGENT SOCIAL de 2^{ème} Classe à temps non complet (80 %)		Création de 1 emploi d'Agent social de 2 ^{ème} classe à temps non complet (80%) à compter du 1^{er} Septembre 2011.
--	--	--

Intégration des emplois précaires suite à réussite concours

GRADE D'ACCES	NOMBRE DE CREATIONS	EFFECTIF
ATSEM DE 1^{ère} Classe	2	Création de 2 emplois d'ATSEM de 1 ^{ère} classe à compter du 1^{er} Septembre 2011

II – Mise à jour de la délibération n° 2010-640 du 28 juin 2010 concernant les astreintes et permanences des agents municipaux pour la Direction du Nettoyement Garage

Par délibération N° 2010-640, le Conseil Municipal dans sa séance du 28 juin 2010 a mis en place le dispositif des astreintes et permanence des agents municipaux conformément au décret n° 2005-542 du 19 mai 2005.

Il convient aujourd'hui de compléter cette délibération pour permettre le paiement d'astreintes pour assurer l'encadrement du personnel affecté au nettoyage du centre ville pendant le week-end.

En effet, depuis le mois de décembre 2010 deux équipes d'agent d'entretien interviennent dans le centre ville du vendredi soir au lundi matin.

Pour répondre à tout problème urgent pouvant survenir à ces équipes pendant le week-end, la disponibilité d'un responsable de la Direction du nettoyage est nécessaire.

Afin de rémunérer l'agent assurant cette astreinte, un additif doit donc être introduit dans la délibération 2010-640 du 28 juin 2010, Article 3 : MODALITES D'ORGANISATION DES ASTREINTES ET PERMANENCES AU SEIN DE LA VILLE,

Il convient de rajouter à la fin du Paragraphe 3.1 : Pour l'Astreinte et la permanence des services techniques, un paragraphe 3.1.1 : Pour l'astreinte des services techniques hors astreinte d'urgence et de sécurité.

Le service nettoyage : astreinte d'un agent responsable des équipes assurant chaque fin de semaine la propreté du centre ville du vendredi soir au lundi matin. Le nombre d'astreintes sera versé au vu d'un état de présence établi par le Directeur du nettoyage garage attestant du service fait.

Je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **CREER** les emplois sus énoncés
- **MODIFIER** comme indiqué ci-dessus, à compter du 1^{er} mai 2011, la délibération n° 2010-640 du 28 juin 2010.

Sachant que ces mesures entraîneront une incidence financière toutes charges comprises s'élevant à 20 723 € (vingt mille sept cent vingt-trois euros) inscrite au Budget 2011 de la Ville sur les imputations 64 111 " Rémunération Principale du Personnel Titulaire ", qui présente les disponibilités suffisantes.

**2011.526 - GESTION DES EFFECTIFS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'AIX EN
PROVENCE**

Présents et représentés	: 50
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 Mai 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**